

PROJET DE LOI

adopté

le 6 juillet 1988

N° 100
S É N A T

SESSION DE DROIT EN APPLICATION
DE L'ARTICLE 12 DE LA CONSTITUTION
(1987-1988)

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'adhésion à un protocole relatif aux privilèges, exemptions et immunités de l'Organisation internationale de télécommunications par satellites (Intelsat).

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 110 et 258 (1987-1988).

Article unique

Est autorisée l'adhésion au protocole relatif aux privilèges, exemptions et immunités de l'Organisation internationale de télécommunications par satellites (Intelsat), fait à Washington le 19 mai 1978 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 6 juillet 1988.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 110 Sénat (1987-1988).